

L'ACTIVITE DE LA FFER AU PLAN EUROPEEN DURANT L'ANNEE 2008 DANS LE CADRE DE LA CEPREP

La CEPREP regroupe maintenant 11 fédérations.

La FFER est en est vice-présidente.

Membres de la CEPREP : Fédérations de France, Royaume-uni, Espagne (2), Hongrie, Belgique (2), Suisse, Luxembourg, Ecosse, Allemagne (en cours d'affiliation)

En 2008, l'activité de la CEPREP s'est orientée dans trois directions :

❶ Favoriser les Contacts entre Fédérations

Une collègue belge est intervenue au colloque de Nîmes .en Octobre et à ce même colloque sont venues discuter avec nous des collègues portugaises qui viennent juste d'élaborer en lien avec la FFER un projet pour la création d'un espace de rencontre à Lisbonne.

Par ailleurs, des représentants de la FFER sont intervenus aux colloques annuels des fédérations espagnole et hongroise.

❷ Soutenir le développement des services existant et création de nouveaux services dans de nouveaux pays

Un des buts de la confédération est de soutenir l'action des fédérations nationales, d'aider au regroupement en fédération dans les pays où des services existent mais sont isolés (Pays Bas, Italie...) enfin, d'impulser la création d'Espaces de Rencontre dans des pays où ils n'existent pas (par exemple au Portugal, en Grèce, en Roumanie)

❸ Mettre en place des projets de recherche spécifiques

en lien avec des chercheurs d'université européennes et des institutions européennes.

Trois axes ont été travaillés :

A- La comparaison des pratiques

Elle peut servir de base pour un projet de recherche, mais également de document de réflexion pour l'élaboration d'un code de déontologie commun.

Dix items ont été définis. On peut les regrouper en 4 grandes têtes de chapitres :

I- Pour qui travaillent les services ?

- *Qui sont les usagers en termes de « genres » (hommes/femmes) et de catégories socio professionnelles ?*
- *Sont-ils des parents séparés et/ou parents d'enfants placés ?*
- *Y a-t-il une sélection et une orientation, parmi les usagers, vers différents types de services ?*

II- Quel style de travail ?

- La « philosophie » de travail avec les familles. *La définition de notre action est elle axée sur le droit des enfants ou sur le droit des parents ?*
- La gestion du conflit parental. *Les espaces de rencontre sont- ils en position de médiation familiale vis-à-vis des parents ou leur action est-elle centrée sur la relation entre l'enfant et son « autre » parent ?*
- le mode d'accueil : *individuel ou collectif ? Combien de rencontres en même temps dans le même lieu ?*
- La sécurité. *Comment assurer la sécurité des usagers (parents, enfants) et du personnel ?*

III- Les relations avec les autorités judiciaires et administratives

- L'accréditation. *Quelles sont les conditions d'agrément de nos services ?*
- Le lien avec les instances judiciaires et administratives. *Quelle est l'origine des situations, par qui nous sont elles adressées ? Les parents peuvent ils s'adresser directement aux services ?*
- La question de la confidentialité dans la relation avec les juges ou les instances administratives. *Fait-on ou non des rapports et avec quel contenu ?*

IV- Les questions d'argent

- Comment les services sont-ils financés, *Sont-ils gratuits pour les usagers ?*
- Les personnes qui encadrent les rencontres. *Sont-ils des professionnels ou des bénévoles ?*

Nous avons commencé à travailler sur les 4 points :

- ***L'origine des situations***
- ***La confidentialité***
- ***La gestion du conflit parental***
- ***le mode d'accueil***

B- La comparaison des juridictions

Objectif : Etablir la carte du cadre légal et des services impliqués dans le maintien de la relation enfant parent.

C- La question des droits de visite transfrontières

En janvier dernier nous avons rencontré à la Commission européenne. des représentants du Service de la Sécurité et de la Justice de la Commission Européenne : Frisco Roscam-Abbing (adjoint de Jacques Barrot) et de François Thomas , ancien JAF. Ils nous ont invité à présenter notre action et nos difficultés, les différentes fédérations qui composent la CEPREP et le travail effectué.

Un thème a particulièrement retenu leur attention « ***Recenser les Droits de visite transnationaux: et analyser les difficultés qui pourraient y être liées*** »

D'où l'établissement d'un **questionnaire sur les droits de visite transfrontières** que chaque fédération membre de la CEPREP s'est engagée à diffuser auprès de ses adhérents pour collecter l'information cela afin **de mieux connaître et comprendre les difficultés particulières des parents et des enfants qui se trouvent dans ces situations souvent très compliquées.**

François Thomas s'est proposé d'être la personne clé pour nous aider.

Par ailleurs, durant l'année 2008, les représentants de la FFER ont eu plusieurs réunions de travail avec Jean Louis AUTHIÉ au Ministère de la justice pour explorer d'autres pistes de projets de recherche et de financements européens.